2008-00548/

Imprimer

1996/08/30 Affichage: le fragile équilibre est menacé, mais l'arbre ne doit pas nous cacher la forêt

Québec, le 30 août 1996. -- Le Conseil de la langue française est inquiet de l'évolution de la situation actuelle dans l'affichage. Il estime que les événements qui se sont produits récemment dans l'Ouest de l'île de Montréal ont clairement démontré que le fragile équilibre qui s'est établi au fil des ans est maintenant menacé et que la place du français dans l'affichage pourrait rapidement se dégrader.

C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal, la présidente du Conseil de la langue française, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos. Le Conseil, dont le mandat est de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec » et de « saisir le ministre [de la Culture] des questions qui appellent l'attention ou l'action du gouvernement », est inquiet de la situation dans l'affichage mais ne croit pas nécessaire, pour le moment, que le gouvernement intervienne. Il l'invite cependant à être extrêmement vigilant au cours des prochains mois. Comme il le sera lui-même.

Le Conseil croit que le gouvernement ne doit pas tomber dans le piège de ceux qui tentent de faire porter le débat public presque uniquement sur la question de l'affichage. « L'arbre ne doit pas nous cacher la forêt. La langue de l'affichage revêt une très grande importance parce qu'elle a une valeur de symbole : elle confirme le visage français du Québec. Mais l'affichage demeure un des éléments de la politique linguistique du Québec », a déclaré la présidente.

Il ne faudrait pas oublier, a-t-elle souligné, qu'il reste beaucoup à faire sur le plan de la langue du travail, de l'intégration des nouveaux arrivants, de la qualité du français enseigné dans les écoles, de la protection du consommateur (la place et la qualité du français dans l'étiquetage et les modes d'emploi), et de la langue des nouvelles technologies. C'est sur ces questions, et sur celle de l'affichage, que le Conseil fera des recommandations à la Commission parlementaire sur la politique linguistique, mardi prochain à Québec.

Le Conseil de la langue française, que préside madame Assimopoulos depuis le mois de mars, recommande pour l'instant le maintien de la « loi 86 », mais il insiste sur la nécessité -- si l'État devait intervenir -- d'y apporter des amendements qui encadreraient davantage la possibilité d'utiliser une autre langue, en plus du français (toujours prédominant), sur leurs affiches et leurs enseignes, alors que les personnes morales, y compris les commerces franchisés, devraient se conformer à l'unilinguisme français.

Aujourd'hui, 80% des messages au Québec sont unilingues français, comme l'a démontré le bilan fait l'automne dernier par le Conseil et l'Office de la langue française. Mais les événements des dernières semaines (de grandes entreprises menacées de boycottage ont procédé à la bilinguisation de leurs affiches) pourraient laisser croire à un affaiblissement de cette affirmation du visage français du Québec.

La tendance à la bilinguisation, a expliqué la présidente du Conseil, pourrait en effet dépasser le cadre de la métropole parce que les grandes entreprises, pour des raisons d'économie d'échelle, pourraient généraliser partout le type d'affichage qu'elles y pratiquent sous la menace. Le risque est grand que le bilinguisme s'étende alors, en très peu de temps, à toute la province. « S'il est une leçon que nous devrions avoir retenue du passé, a dit madame Assimopoulos, c'est bien que le sort du français se joue toujours d'abord et avant tout dans la région montréalaise. »